

Courcel, Audit & Conseils

PARCOURS D'EXIL

Association loi de 1901

4, avenue Richerand
75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Courcel, Audit & Conseils – 87, rue La Boétie – 75008 Paris

Tel : 01.42.25.54.10 – Fax : 01.42.93.84.77

bc@courcel.net

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris

Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris

SAS au capital de 40.000 € - RCS Paris n° 489 396 341 - code APE : 741C - TVA n° FR 42489396341

PARCOURS D'EXIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Aux adhérents,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Parcours d'Exil » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 29 avril 2024



Courcel, Audit & Conseils
Représenté par Benjamin de Courcel
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ASS PARCOURS D'EXIL

4 avenue Richerand

75010 PARIS

Siret : 44400180400046

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023



T A L E N Z
GROUPE FIDORG

FIDORG NORMANDIE

Siège social :	Le Trifide - 18, rue Claude Bloch - 14050 Caen Cedex 4	Tél : 02 31 46 23 23	email : caen@talenz-fidorg.fr
Bayeux :	10, boulevard Sadi Carnot - 14400 Bayeux	Tél : 02 31 51 60 97	email : bayeux@talenz-fidorg.fr
Deauville :	Rue des Bateliers - ZI - 14800 Touques	Tél : 02 31 14 62 00	email : deauville@talenz-fidorg.fr
Flers :	15, rue du Théâtre - 61100 Flers	Tél : 02 33 62 82 06	email : flers@talenz-fidorg.fr
Saint Lô :	585, rue Henri Claudel - ZI Neptune 2 - 50000 Saint Lô	Tél : 02 33 77 87 97	email : saint-lo@talenz-fidorg.fr
Toulouse :	78, allée Jean Jaurès - Le Pré - Bât F - 31000 Toulouse	Tél : 05 61 63 32 76	email : toulouse@talenz-fidorg.fr
Vire :	3, rue des Halles - BP 70058 - 14502 Vire Cedex	Tél : 02 31 68 11 12	email : vire@talenz-fidorg.fr

fidorg.talenz.fr



ETATS DE SYNTHESE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

■ Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	16 770	5 837	10 933	14 138
Immobilisations corporelles				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	25 225	15 781	9 444	13 012
Immobilisations financières				
<i>Autres titres immobilisés</i>	562		562	562
<i>Autres immobilisations financières</i>	4 806		4 806	4 785
Total I	47 363	21 618	25 745	32 498
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	4 080		4 080	6 460
<i>Autres créances</i>	86 226		86 226	164 064
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Disponibilités</i>	463 477		463 477	519 929
<i>Charges constatés d'avance</i>	6 391		6 391	7 775
Total II	560 173		560 173	698 228
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	607 536	21 618	585 918	730 725
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

■ Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	176 112	175 907
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 319	205
Situation nette (sous-total)	172 793	176 112
Subventions d'investissement	10 860	10 904
Total I	183 652	187 016
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		36 477
Total III		36 477
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 483	13 893
Dettes fiscales et sociales	43 405	49 139
Autres dettes	78 874	29 993
Produits constatés d'avance	261 504	414 208
Total IV	402 266	507 233
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	585 918	730 725
ENGAGEMENTS DONNES		
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	402 266	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

■ Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	160	220
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de prestations de services</i>	88 092	64 999
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	580 311	505 552
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	4 254	4 180
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges		5 910
Autres produits	8	43
Total I	672 825	580 905
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	139 853	125 304
Impôts, taxes et versements assimilés	19 991	6 754
Salaires et traitements	328 236	293 817
Charges sociales	159 906	137 889
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 574	4 400
Dotations aux provisions		14 503
Autres charges	39	-137
Total II	656 599	582 531
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	16 226	-1 626
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4	2
Autres intérêts et produits assimilés	2	
Total III	6	2
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	6	2

■ Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	16 232	-1 624
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	38 321	1 829
Total V	38 321	1 829
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	57 872	
Total VI	57 872	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-19 551	1 829
Total des produits (I+III+V)	711 152	582 736
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	714 471	582 531
EXCEDENT OU DEFICIT	-3 319	205



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : PARCOURS D'EXIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 585 918 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 3 319 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/04/2023 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

En cas de présence d'un fonds de commerce ou droit au bail, si celui-ci ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation est réalisé à partir d'une approche comparative (% du chiffre d'affaires annuel applicable dans la branche d'activité, multiple de l'excédent brut d'exploitation retraité,...).

Une provision est comptabilisée quand la valeur d'utilité issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

Règles et méthodes comptables

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

En cas de présence à la date de clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires. Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Au cours de l'exercice le FAMI a arrêté définitivement le solde de la subvention datant de 2017.

cet arrêté fait apparaître une dette de l'association à 13924.09€, alors que la situation des comptes de l'association au 31/12/2022 était une créance nette de provision de 7471.11.

L'impact de cet arrêté a été comptabilisé au résultat exceptionnel pour un total de 20795.20€.

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 970	1 800		16 770
Immobilisations incorporelles	14 970	1 800		16 770
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 225			25 225
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	25 225			25 225
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	562			562
- Prêts et autres immobilisations financières	4 785			4 806
Immobilisations financières	5 347			5 368
ACTIF IMMOBILISE	45 542	1 800		47 363

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	832	5 005		5 837
Immobilisations incorporelles	832	5 005		5 837
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 212	3 569		15 781
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	12 212	3 569		15 781
ACTIF IMMOBILISE	13 044	8 574		21 618

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 806		4 806
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 080	4 080	
Autres	86 226	86 226	
Charges constatées d'avance	6 391	6 391	
Total	101 502	96 696	4 806
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	290
Autres créances	84 518
Disponibilités	1
Total	84 810

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total				
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

■ Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de repr					
Fonds propres avec droit de repr					
Ecart de réévaluation					
Réserves		205		205	
Report à Nouveau	175 907		205		176 112
Excédent ou déficit de l'exercice	205	-205		3 319	-3 319
Situation nette	176 112		205	3 524	172 793
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	10 904			44	10 860
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commod					
TOTAL	187 016		205	3 569	183 652

Notes sur le bilan

Dettes

Provisions réglementées

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 483	18 483		
Dettes fiscales et sociales	43 405	43 405		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	78 874	78 874		
Produits constatés d'avance	261 504	261 504		
Total	402 266	402 266		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 498
Dettes fiscales et sociales	15 540
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	78 791
Total	98 828

■ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	6 391
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	6 391

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	261 504
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	261 504

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
ADMINISTRATION	4 610
FORMATION	7 324
SOIN CPAM	61 036
SUPERVISION	15 122
AUTRES	160
TOTAL	88 252

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 320 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		353 200	163 810		63 301	580 311
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement		1 844				1 844
						582 155

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 844	1 829
Reprises sur provisions et transferts de charge	36 477	
Total des produits exceptionnels	38 321	1 829
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	57 872	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	57 872	
Résultat exceptionnel	-19 551	1 829

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice	3 319	
Part du résultat sur gestion conventionnée		
Part du résultat sur gestion libre	3 319	

■ Autres informations

Effectif moyen du personnel : 7,31 personnes.

Effectif moyen du personnel : 7,31 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres				
Employés				
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total				

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avais et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE</i>	5 587
Autres engagements donnés	5 587
Total	5 587

Méthode rétrospective PBO IAS19/FAS87
 100% départs volontaires - 0% mise à la retraite
 Taux actualisation 2.2%

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		10 486
Total		10 486
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		10 486
Total		10 486

Donations

■ Autres informations

Détail des legs, donations et assurances-vie

	Montant
PRODUITS	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	4 254
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
Solde de la rubrique	4 254

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
<i>Fondation de fr in</i>	14 633	12 704	1 829			10 875	
Total	14 633	12 704	1 829			10 875	